

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE**

**DES DECISIONS**

**SEANCE DU 30 JUIN 2021**

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez-vous adresser au Service du Conseil et Contentieux, rez-de-chaussée gauche de la Mairie, aux heures de bureau.

Tél. : 01 49 60 29 32

## ETAT DE PRESENCE A L'OUVERTURE DE SEANCE

Nombre de membres composant le Conseil .....	49
Nombre de Conseillers en exercice .....	49
Présents.....	28
Absents représentés .....	5
Absents excusés .....	12
Absents non excusés .....	4

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN LE TRENTE JUIN à DIX-NEUF HEURES ET TRENTE MINUTES, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de M. Philippe BOUYSSOU, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 24 juin 2021 conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

## ETAT DE PRESENCE AU COURS DU CONSEIL

### **PRESENTS**

M. BOUYSSOU, Maire, M. MARCHAND, Mme BERNARD, M. RHOUMA, Mmes LERUCH (à partir du vote du Compte-rendu des débats) SEBAIHI (jusqu'au vote du point 16), MM. PECQUEUX, BERTOUT-OURABAH (à partir du vote du Compte rendu des débats), BUCH, Mme OUDART, M. GASSAMA (à partir du vote du Compte rendu des débats), Mme CHOUAF, MM. PRIEUR, SPIRO, Mme KIROUANE, M. QUINET, Mme MISSLIN (jusqu'au vote du point 37), adjoints au Maire.

Mmes GILIS, DORRA (jusqu'au vote du point 55), LALANDE, BLONDET, RAËR, MEDEVILLE, BOUFALA ( à partir du vote du vœu), MM. MALHEIRO, GUESMI, Mmes HALLAF-ISAMBERT ( à partir du vote du vœu), FREIH BENGABOU (jusqu'au vote du point 41), M. MASTOURI, Mmes DIARRA (à partir du vote du vœu ), MACALOU (à partir du vote du Compte rendu des débats), LE FRANC (à partir du vote du vœu), OUABBAS (à partir du vote du Compte rendu des débats), MM. FOURDRIGNIER, BOUILLAUD (à partir du vote du point 15) HARDOUIN, Mmes BOULKROUN, KAAOUT, conseillers municipaux.

### **ABSENTS REPRESENTES**

Mme PIERON, adjointe au Maire, représentée par M. BOUYSSOU,  
Mme SEBAIHI, adjointe au Maire, représentée par M. MASTOURI (à partir du vote du point 17),  
Mme MISSLIN, adjointe au Maire, représentée par M. BUCH (à partir du vote du point 38),  
Mme MEDDAS, conseillère municipale, représentée par Mme CHOUAF,  
M. FAVIER, conseiller municipal, représenté par M. MARCHAND,  
M. BADI, conseiller municipal, représenté par M. GASSAMA (à partir du vote du Compte rendu des débats),  
M. KHALED, conseiller municipal, représenté par M. BERTOUT-OURABAH (à partir du vote du Compte rendu des débats),  
M. SEBKHI, conseiller municipal, représenté par Mme BERNARD,  
M. MRAIDI, conseiller municipal, représenté par M. RHOUMA,  
M. BOUILLAUD, conseiller municipal, représenté par Mme OUABBAS (à partir du vote du Compte rendu des débats et jusqu'au vote du point 14),  
M. AUBRY, conseiller municipal, représenté par Mme LE FRANC (à partir du vote du vœu),  
Mme FREIH BENGABOU, conseillère municipale, représentée par M.GUESMI (à partir du vote du point 42),  
Mme DORRA, conseillère municipale, représentée par Mme BOUFALA (à partir du vote du point 56).

### **ABSENTS EXCUSES**

Mme LERUCH, adjointe au Maire, (jusqu'au vote du secrétaire de séance),  
M. BERTOUT OURABAH, adjointe au Maire, (jusqu'au vote du secrétaire de séance),  
M. GASSAMA, adjointe au Maire, (jusqu'au vote du secrétaire de séance),  
Mme MACALOU, conseillère municipale, (jusqu'au vote du secrétaire de séance),  
Mme BOUFALA, conseillère municipale, (jusqu'au vote du Compte rendu des débats),  
Mme HALLAF-ISAMBERT, conseillère municipale, (jusqu'au vote du Compte rendu des débats),  
Mme DIARRA, conseillère municipale, (jusqu'au vote du Compte rendu des débats),  
M. MOKRANI, conseiller municipal,  
M. BAMBA, conseiller municipal,  
M. DANSOKO, conseiller municipal.

### **ABSENTS NON EXCUSES**

Mme LE FRANC, conseillère municipale, (jusqu'au vote du Compte-rendu des débats),  
Mme OUABBAS, conseillère municipale, (jusqu'au vote du secrétaire de séance),  
M. BOUILLAUD, conseiller municipal, (jusqu'au vote du secrétaire de séance),  
M. AUBRY, conseiller municipal, (jusqu'au vote du Compte-rendu des débats).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Le Président de l'Assemblée ayant ouvert la séance, il a été procédé en conformité à l'article L.2121-15 du code précité à l'élection d'un secrétaire.

Mme Méhadée BERNARD ayant réuni la majorité des suffrages est désignée pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.  
(Unanimité)

LE CONSEIL,

/APPROUVE le compte-rendu des débats du Conseil municipal du 8 avril 2021.

(35 voix pour et 6 abstentions : MM. FOU DRIGNIER, BOUILLAUD, HARDOUIN, Mmes OUABBAS, KAAOUT, BOULKROUN)

/APPROUVE le vœu présenté par Clément Pecqueux (Génération.s) au nom de la majorité municipale « Ensemble pour Ivry », s'opposant au projet Hercule de démantèlement d'EDF.

(38 voix pour, 3 voix contre : M. HARDOUIN, Mmes KAAOUT, BOULKROUN, et 5 abstentions : MM. AUBRY, BOUILLAUD, FOURDRIGNIER, Mmes LE FRANC, OUABBAS)

1/ PREND ACTE des conclusions de la Mission d'Information et d'Evaluation (MIE) et APPROUVE les recommandations de la Mission d'Information et d'Evaluation (MIE) relative aux critères d'attribution en matière de logement.

(39 voix pour et 7 abstentions : MM. RHOUMA, MRAIDI, AUBRY, BOUILLAUD, FOURDRIGNIER, Mmes LE FRANC, OUABBAS)

**En raison de perturbations de la séance par des personnes extérieures, le Maire propose la poursuite de la séance à huis clos.**

/APPROUVE la poursuite de la séance en huit-clos

(Unanimité)

2a/ APPROUVE le compte de gestion du budget principal de l'exercice 2020 et DIT que le compte de gestion est conforme au compte administratif 2020 et n'appelle à aucune observation ni réserve.

(43 voix pour et 3 voix contre : M. HARDOUIN, Mmes KAAOUT et BOULKROUN)

2b/ APPROUVE le compte de gestion du budget annexe du chauffage urbain de l'exercice 2020 et DIT que le compte de gestion est conforme au compte administratif 2020 et n'appelle à aucune observation ni réserve.

(43 voix pour et 3 voix contre : M. HARDOUIN, Mmes KAAOUT et BOULKROUN)

2c/ APPROUVE le compte de gestion du budget annexe de la restauration municipale de l'exercice 2020 et DIT que le compte de gestion est conforme au compte administratif 2020 et n'appelle à aucune observation ni réserve.

(43 voix pour et 3 voix contre : M. HARDOUIN, Mmes KAAOUT et BOULKROUN)

2d/ APPROUVE le compte de gestion du budget annexe du centre médicopsycho-pédagogique de l'exercice 2020 et DIT que le compte de gestion est conforme au compte administratif 2020 et n'appelle à aucune observation ni réserve.

(Unanimité)

2e/ APPROUVE le compte de gestion du budget annexe du cinéma municipal le Luxy de l'exercice 2020 et DIT que le compte de gestion est conforme au compte administratif 2020 et n'appelle à aucune observation ni réserve.

(Unanimité)

3/ DESIGNE Romain MARCHAND comme président de séance pour l'examen des comptes administratifs 2020 de la Ville.

*(Monsieur BOUYSSOU sort de la salle au moment du vote conformément aux dispositions de l'article L.2121-14 du code général des collectivités territoriales).*

3a/ ARRETE le compte administratif 2020 du budget principal et ADOPTE les annexes jointes au compte administratif 2020.

(37 voix pour et 8 voix contre : MM. AUBRY, BOUILLAUD, FOURDRIGNIER, HARDOUIN, Mmes LE FRANC, OUABBAS, KAAOUT, BOULKROUN)

**3b/** ARRETE le compte administratif 2020 du budget annexe du chauffage urbain et ADOPTE les annexes jointes au compte administratif 2020.

(37 voix pour, 3 voix contre : M. HARDOUIN, Mmes KAAOUT, BOULKROUN, et 5 abstentions : MM. AUBRY, BOUILLAUD, FOURDRIGNIER, Mmes LE FRANC, OUABBAS)

**3c/** ARRETE le compte administratif 2020 du budget annexe de la restauration municipale et ADOPTE les annexes jointes au compte administratif 2020.

(37 voix pour, 3 voix contre : M. HARDOUIN, Mmes KAAOUT, BOULKROUN, et 5 abstentions : MM. AUBRY, BOUILLAUD, FOURDRIGNIER, Mmes LE FRANC, OUABBAS)

**3d/** ARRETE le compte administratif 2020 du budget annexe du centre médico psycho-pédagogique et ADOPTE les annexes jointes au compte administratif 2020.

(Unanimité)

**3e/** ARRETE le compte administratif 2020 du budget annexe du cinéma municipal Le Luxy et ADOPTE les annexes jointes au compte administratif 2020.

(40 voix pour et 5 abstentions : MM. AUBRY, BOUILLAUD, FOURDRIGNIER, Mmes LE FRANC, OUABBAS)

*Monsieur BOUYSSOU reprend la présidence de la séance.*

**4a/** DECIDE d'affecter une partie du solde positif du compte de résultat constaté au compte administratif 2020 du budget principal à hauteur de 16 871 739,52 € au financement des dépenses d'investissement et DIT que ce solde sera repris au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » du budget principal.

(38 voix pour et 8 voix contre : MM. AUBRY, BOUILLAUD, FOURDRIGNIER, HARDOUIN, Mmes LE FRANC, OUABBAS, KAAOUT, BOULKROUN)

**4b/** DECIDE d'affecter le solde positif du compte de résultat constaté au compte administratif 2020 du budget annexe de la restauration municipale à hauteur de 25 578,34 € au financement des dépenses d'investissement et DIT que ce solde sera repris au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » du budget annexe de la restauration municipale.

(38 voix pour, 3 voix contre : M. HARDOUIN, Mmes KAAOUT, BOULKROUN, et 5 abstentions : MM. AUBRY, BOUILLAUD, FOURDRIGNIER, Mmes LE FRANC, OUABBAS)

**4c/** DECIDE d'affecter le solde positif du compte de résultat constaté au compte administratif 2020 du budget annexe du centre médico-psycho-pédagogique à hauteur de 514,54 € au financement des dépenses d'investissement et DIT que ce solde sera repris au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » du budget annexe du centre médico-psycho-pédagogique.

(Unanimité)

**4d/** DECIDE d'affecter le solde positif du compte de résultat constaté au compte administratif 2020 du budget annexe du cinéma municipal Le Luxy à hauteur de 22 545,57 € au financement des dépenses d'investissement et DIT que ce solde sera repris au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » du budget annexe du cinéma municipal Le Luxy.

(41 voix pour et 5 abstentions : MM. AUBRY, BOUILLAUD, FOURDRIGNIER, Mmes LE FRANC, OUABBAS)

**5/** DECIDE d'admettre en non-valeur, les sommes portées sur les états, dressés par le comptable public à la somme de 149 918,13 € et DIT que les crédits nécessaires à l'annulation de ces créances sont inscrits au budget communal.

(38 voix pour et 8 voix contre : MM. AUBRY, BOUILLAUD, FOURDRIGNIER, HARDOUIN, Mmes LE FRANC, OUABBAS, KAAOUT, BOULKROUN)

**6a/** ADOPTE la décision modificative n° 1 de l'exercice 2021 du budget principal et PREND ACTE des annexes jointes à la décision modificative n° 1 de l'exercice 2021 du budget principal.

(38 voix pour et 8 voix contre : MM. AUBRY, BOUILLAUD, FOURDRIGNIER, HARDOUIN, Mmes LE FRANC, OUABBAS, KAAOUT, BOULKROUN)

**6b/** ADOPTE la décision modificative n° 1 de l'exercice 2021 du budget annexe du chauffage urbain et PREND ACTE des annexes jointes à la décision modificative n° 1 de l'exercice 2021 du budget annexe du chauffage urbain.

(38 voix pour, 3 voix contre : M. HARDOUIN, Mmes KAAOUT, BOULKROUN, et 5 abstentions : MM. AUBRY, BOUILLAUD, FOURDRIGNIER, Mmes LE FRANC, OUABBAS)

**6c/ ADOPTE** la décision modificative n° 1 de l'exercice 2021 du budget annexe de la restauration municipale et **PREND ACTE** des annexes jointes à la décision modificative n° 1 de l'exercice 2021 du budget annexe de la restauration municipale.

(38 voix pour, 3 voix contre : M. HARDOUIN, Mmes KAAOUT, BOULKROUN, et 5 abstentions : MM. AUBRY, BOUILLAUD, FOURDRIGNIER, Mmes LE FRANC, OUABBAS)

**6d/ ADOPTE** la décision modificative n° 1 de l'exercice 2021 du budget annexe du centre médico-psycho-pédagogique et **PREND ACTE** des annexes jointes à la décision modificative n° 1 de l'exercice 2021 du budget annexe du centre médico-psycho-pédagogique.

(Unanimité)

**6e/ ADOPTE** la décision modificative n° 1 de l'exercice 2021 du budget annexe du cinéma municipal Le Luxy et **PREND ACTE** des annexes jointes à la décision modificative n° 1 de l'exercice 2021 du budget annexe du cinéma municipal Le Luxy.

(41 voix pour et 5 abstentions : MM. AUBRY, BOUILLAUD, FOURDRIGNIER, Mmes LE FRANC, OUABBAS)

**7/ DECIDE** de limiter à 40 % de la base imposable, pour la part qui lui revient, les exonérations de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties des constructions nouvelles, reconstructions et additions de construction, en ce qui concerne tous les immeubles à usage d'habitation.

(25 voix pour, 11 voix contre : MM. GUESMI, MASTOURI, AUBRY, BOUILLAUD, FOURDRIGNIER, Mmes LERUCH, SEBAIHI, FREIH BENGABOU, RAËR, LE FRANC, OUABBAS et 10 abstentions : MM. RHOUMA, MRAIDI, BERTOUT-OURABAH, GASSAMA, BADI, KHALED, Mmes CHOUAF, MEDDAS, DIARRA, MACALOU)

**8/ PREND ACTE** du rapport d'utilisation du fonds de solidarité des communes de la région Ile-de-France (FSRIF) pour l'année 2020.

(38 voix pour et 8 abstentions : MM. AUBRY, BOUILLAUD, FOURDRIGNIER, HARDOUIN, Mmes LE FRANC, OUABBAS, KAAOUT, BOULKROUN)

**9/ AUTORISE** le Maire à signer l'engagement pour l'envoi dématérialisé des différents actes d'état civil vers l'INSEE.

(Unanimité)

**10/ APPROUVE** la convention de renouvellement de mise à disposition d'agents auprès du comité d'activités sociales et culturelles (CASC) à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021.

(41 voix pour et 5 abstentions : MM. AUBRY, BOUILLAUD, FOURDRIGNIER, Mmes LE FRANC, OUABBAS)

**11/ DECIDE**, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021, la création des emplois suivants :

- 3 emplois d'attaché principal,
- 1 emploi d'attaché,
- 4 emplois de rédacteur,
- 1 emploi d'adjoint administratif,
- 1 emploi d'ingénieur,
- 1 emploi de technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe,
- 1 emploi de technicien,
- 3 emplois d'agent de maîtrise.

Et **DECIDE**, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021, la suppression des emplois suivants :

- 4 emplois d'attaché,
- 2 emplois de rédacteur,
- 3 emplois d'adjoint administratif,
- 1 emploi d'ingénieur,
- 1 emploi de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe,
- 1 emploi de technicien,
- 3 emplois d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe.

(38 voix pour et 8 voix contre : MM. AUBRY, BOUILLAUD, FOURDRIGNIER, HARDOUIN, Mmes LE FRANC, OUABBAS, KAAOUT, BOULKROUN)

**12/ DECIDE**, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021, la création d'emplois répondant à un accroissement saisonnier d'activité comme suit :

- 11 mois d'adjoint d'animation.

Et **DECIDE**, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021, la création d'emplois répondant à un accroissement temporaire d'activité comme suit :

- 90 mois d'adjoint administratif,  
- 15 mois d'agent social,  
- 6 mois de technicien,  
- 10 mois de rédacteur,  
- 20 mois d'adjoint technique,  
- 6 mois d'attaché.

(43 voix pour et 3 voix contre : M. HARDOUIN, Mmes KAAOUT, BOULKROUN)

**13/ FIXE**, pour l'année 2021, le volume d'activité du personnel vacataire intervenant dans les directions et services.

(43 voix pour et 3 voix contre : M. HARDOUIN, Mmes KAAOUT, BOULKROUN)

**14/ APPROUVE** le départ d'une délégation ivryenne, pour une durée d'une semaine, présidée par Monsieur Philippe Bouyssou, Maire d'Ivry-sur-Seine, accompagnée de cinq élus de la Municipalité et d'un cadre de l'administration, Monsieur Julien Moro, et **ACCORDE** un mandat spécial à Monsieur Philippe Bouyssou, ainsi qu'aux élus désignés et à Monsieur Julien Moro, cadre de l'administration, pour se rendre en Palestine entre le 3 et le 9 octobre 2021.

(38 voix pour, 5 voix contre : MM. AUBRY, BOUILLAUD, FOURDRIGNIER, Mmes LE FRANC, OUABBAS et 3 abstentions : M.HARDOUIN, Mmes KAAOUT, BOULKROUN)

**15/ APPROUVE** le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 6 000 € à l'association « Plateforme pour la solidarité avec le peuple du Sahara Occidental » afin de participer au financement du projet « Vacances de la paix ».

(36 voix pour, 8 voix contre : MM. AUBRY, BOUILLAUD, FOURDRIGNIER, HARDOUIN, Mmes LE FRANC, OUABBAS, KAAOUT, BOULKROUN et 2 abstentions : Mmes CHOUAF, MEDDAS)

**16/ PREND ACTE** du bilan annuel 2019-2020 réalisé par la Commission Communale pour l'Accessibilité (CCAS), **APPROUVE** les préconisations proposées par ladite Commission, **REVENDIQUE ET EXIGE** que les moyens nécessaires soient mis en place par l'Etat afin de favoriser une réelle politique nationale de mise en accessibilité, concernant les aménagements des bâtiments et de la voirie, l'accès au savoir, à la culture et à l'enseignement et **SOLLICITE** la revalorisation des prestations, plus particulièrement, le montant de l'Allocation aux Adultes Handicapés.

(Unanimité)

**17/ DECIDE** de dénommer « Dian Fossey », le futur jardin public situé entre l'allée Allain Leprest et la rue René Villars à Ivry-sur-Seine.

(44 voix pour et 2 abstentions : M. BUCH, Mme OUDART)

**18/ DECIDE** de dénommer « Edmée Chandon » la nouvelle allée piétonne située entre l'avenue de l'Industrie et la rue Galilée à Ivry-sur-Seine.

(Unanimité)

**19/ DECIDE** de dénommer « Stéphanie Bouvard » la nouvelle allée piétonne située entre l'avenue de l'Industrie et la place Gambetta à Ivry-sur-Seine.

(Unanimité)

**20/ DECIDE** de modifier l'appellation « rue Marcel Sallenave » en « impasse Marcel Sallenave » à Ivry-sur-Seine.

(Unanimité)

- 21/ DECIDE** de renommer l'allée villa d'Ivry en allée « Janine Nièpce », qui devient une voie circulante reliant l'avenue Maurice Thorez à la rue Jean-Le-Galleu à Ivry-sur-Seine.  
(Unanimité)
- 22/ DECIDE** de dénommer le nouveau complexe sportif de la Porte d'Ivry « complexe sportif Alice Milliat » à Ivry-sur-Seine.  
(Unanimité)
- 23/ EMET** un avis favorable pour la modification simplifiée du Plan local d'urbanisme de la ville d'Ivry-sur-Seine et **SOLLICITE** l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre pour qu'il engage la procédure de modification simplifiée du Plan local d'urbanisme de la Ville.  
(31 voix pour et 15 abstentions : MM. AUBRY, BOUILLAUD, FOURDRIGNIER, Mmes LE FRANC, OUABBAS, M. HARDOUIN, Mmes BOULKROUN, KAAOUT, MM. GUESMI, MASTOURI, Mmes SEBAIHI, RAËR, FREIH-BENGABOU, CHOUAF, MEDDAS)
- 24/ Point reporté**
- 25a/ ACCORDE** la garantie communale à hauteur de 40 % à la SADEV94, pour un prêt souscrit auprès de la Caisse d'Epargne Ile-de-France pour un montant de 12 500 000 € (montant en principal garanti de 5M €).  
(30 voix pour, 8 voix contre : MM. AUBRY, BOUILLAUD, FOURDRIGNIER, HARDOUIN, Mmes LE FRANC, OUABBAS, KAAOUT, BOULKROUN et 8 abstentions : MM. BERTOUT-OURABAH, KHALED, GASSAMA, BADI, RHOUMA, MRAIDI, Mmes CHOUAF, MEDDAS)
- 25b/ ACCORDE** la garantie communale à hauteur de 40 % à la SADEV 94, pour un prêt souscrit auprès de La Banque Postale pour un montant de 12 500 000 € (montant en principal garanti de 5M €).  
(30 voix pour, 8 voix contre : MM. AUBRY, BOUILLAUD, FOURDRIGNIER, HARDOUIN, Mmes LE FRANC, OUABBAS, KAAOUT, BOULKROUN et 8 abstentions : MM. BERTOUT-OURABAH, KHALED, GASSAMA, BADI, RHOUMA, MRAIDI, Mmes CHOUAF, MEDDAS)
- 26/ ACCORDE** la garantie communale à l'OPH d'Ivry-sur-Seine à hauteur de 100 % pour le remboursement du prêt N° 120249 d'un montant de 185 500 €, qu'il a contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la construction de 53 logements locatifs sociaux composant le programme sis 6-8 rue Fouilloux à Ivry-sur-Seine.  
(38 voix pour et 8 voix contre : M. HARDOUIN, Mmes KAAOUT, BOULKROUN, MM. AUBRY, BOUILLAUD, FOURDRIGNIER, Mmes LE FRANC, OUABBAS)
- 27/ ACCORDE** une participation financière à l'OPH d'Ivry-sur-Seine d'un montant de 526 000 € en vue de la réalisation de travaux de restructuration des 70 chambres et studettes du groupe d'Habitation Maurice Thorez sis 70 avenue Georges Gosnat et **PRECISE** que la participation versée à l'OPH d'Ivry sera restituée à la commune d'Ivry-sur-Seine si l'opération venait à ne pas être réalisée.  
(38 voix pour et 8 voix contre : M. HARDOUIN, Mmes KAAOUT, BOULKROUN, MM. AUBRY, BOUILLAUD, FOURDRIGNIER, Mmes LE FRANC, OUABBAS)
- 28/ ACCORDE** la garantie communale à ICF Habitat la Sablière à hauteur de 100 %, pour le remboursement du prêt N° 121264 d'un montant total de 3 136 053 €, qu'elle a contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour l'acquisition en VEFA des 20 logements locatifs sociaux sis 34-46, rue René Villars à Ivry-sur-Seine.  
(38 voix pour et 8 voix contre : M. HARDOUIN, Mmes KAAOUT, BOULKROUN, MM. AUBRY, BOUILLAUD, FOURDRIGNIER, Mmes LE FRANC, OUABBAS)
- 29/ ACCORDE** la garantie communale à la SA HLM IDF Habitat à hauteur de 100 % pour le remboursement du prêt N° 119996 d'un montant de 324 000 €, qu'il a contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour l'acquisition des 36 logements locatifs sociaux composant le programme sis 21/25, rue Maurice Couderchet à Ivry-sur-Seine.  
(38 voix pour et 8 voix contre : M. HARDOUIN, Mmes KAAOUT, BOULKROUN, MM. AUBRY, BOUILLAUD, FOURDRIGNIER, Mmes LE FRANC, OUABBAS)
- 30/ APPROUVE** le protocole de coopération avec la ville d'Ivry-Sur-Seine, la SCIC IDF Habitat et Coopimmo, fixant un nombre de logements à engager ou à produire entre 2021 et 2026, pouvant bénéficier aux ivryen.ne.s.  
(43 voix pour et 3 voix contre : M. HARDOUIN, Mmes KAAOUT, BOULKROUN)

**31/ APPROUVE** la promesse de vente sous conditions suspensives à la Société Coopérative de Production HLM COOPIMMO, des parcelles sises 60 et 62, rue Mirabeau à Ivry-sur-Seine, cadastrées respectivement section J n° 60 pour une superficie de 279 m<sup>2</sup> et J n° 59 et 113, pour des surfaces respectives de 1125 m<sup>2</sup> et 193 m<sup>2</sup>, au prix de 700 000,00 € net vendeur (hors taxes-hors frais).

(33 voix pour, 8 voix contre : M. HARDOUIN, Mmes KAAOUT, BOULKROUN, MM. AUBRY, BOUILLAUD, FOURDRIGNIER, Mmes LE FRANC, OUABBAS et 5 abstentions : MM. GUESMI, MASTOURI, Mmes SEBAIHI, RAËR, FREIH-BENGABOU)

**32/ APPROUVE** la vente à la société SADEV94 de l'emprise foncière déclassée du domaine public communal, anciennement affectée à une voirie portant la désignation rue Emile Zola à Ivry-sur-Seine, d'une superficie de 1181 m<sup>2</sup> environ et située au sein du périmètre de la Zone d'Aménagement Concerté « Ivry-Confluences » et PRECISE que cette cession s'effectue au prix de 130 000 € net vendeur (hors taxes et frais).

(34 voix pour, 3 voix contre : M. HARDOUIN, Mmes KAAOUT, BOULKROUN et 9 abstentions : MM. GASSAMA, BADI, Mmes CHOUAF, MEDDAS, MM. AUBRY, BOUILLAUD, FOURDRIGNIER, Mmes LE FRANC, OUABBAS)

**33/ DECIDE**, l'acquisition à titre gratuit et sans déclassement préalable, au Département du Val-de-Marne des emprises foncières des quais Henri Pourchasse et Auguste Deshaies à Ivry-sur-Seine, afin de les intégrer dans son domaine public et de continuer de les affecter en voiries et PRECISE que les frais de mutation seront à la charge de l'acquéreur.

(43 voix pour et 3 voix contre : M. HARDOUIN, Mmes KAAOUT, BOULKROUN)

**34/ APPROUVE** la convention de rétrocession des terrains d'assiette d'une nouvelle voirie et d'espaces publics aménagés entre la Commune et la Société Civile de Construction-Vente « URBAN IVRY 94 » dans le cadre du transfert de propriété.

(43 voix pour et 3 voix contre : M. HARDOUIN, Mmes KAAOUT, BOULKROUN)

**35/ AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à signer la convention de transfert de gestion portant sur les espaces extérieurs de la Cité Gagarine avec l'EPA ORSA ainsi que la convention de transfert de gestion portant sur les espaces extérieurs de la Cité Extension Truillot avec l'OPH d'Ivry-sur-Seine et l'EPFIF.

(43 voix pour et 3 voix contre : M. HARDOUIN, Mmes KAAOUT, BOULKROUN)

**36/ DECIDE** d'acquérir à l'OPH d'Ivry-sur-Seine : les espaces extérieurs de la Cité des Petits Bois, les espaces extérieurs de la Cité Huon Coutant, les espaces extérieurs de la Tour Raspail, les espaces extérieurs de la Cité Maurice Thorez, les espaces extérieurs de la Cité Jean Baptiste Renoult, les voies Auguste Pioline, les volumes n° 7, 10, 11, 12, et 13 de l'ensemble immobilier Chevaleret, 3 place de l'insurrection d'août 1944, l'ancienne Crèche Coutant (logement T4 transformé), 1 à 3 rue Amédée Huon, la Salle Voltaire, 5 place Voltaire, la PMI voltaire, 3 place Voltaire, la PMI Longs Sillons et sa Halte de Garderie, 1 bis rue Jules Ferry, la Chaufferie le l'ensemble immobilier Pierre et Marie Curie, 1 rue Paul Langevin, la Chaufferie dite Casanova, sise 142 avenue Daniele Casanova, pour un montant total de 852 528,89 € et PRECISE que cette somme sera payée sur deux exercices soit 427 000 € en 2021 et 425 528,89 € en 2022.

(43 voix pour et 3 voix contre : M. HARDOUIN, Mmes KAAOUT, BOULKROUN)

**37/ PREND ACTE** de l'opération de fusion par voie d'absorption de l'OPH d'IVRY-SUR-SEINE par la SCIC HLM SOCOMA et du transfert corrélatif de toutes les conventions passées par l'OPH d'IVRY-SUR-SEINE avec la Ville, APPROUVE la cession de la totalité des 2.611.137 parts sociales de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre à la Ville représentant 99,81 % des parts de la SOCOMA et AUTORISE Monsieur le Trésorier Municipal à verser 631.817,81 € à l'EPT GOSB sur l'exercice 2021 et 631.817,82 € sur l'exercice 2022 afin d'acquérir les parts qu'il détient au sein de la SOCOMA.

(43 voix pour et 3 abstentions : M. HARDOUIN, Mmes KAAOUT, BOULKROUN)

**38a/ APPROUVE** l'adhésion de la commune d'Ablon-sur-Seine au Syndicat mixte d'Action Foncière du département du Val-de-Marne (SAF'94).

(41 voix pour, 2 voix contre : MM ; RHOUMA, MRAIDI et 3 abstentions : M. HARDOUIN, Mmes KAAOUT, BOULKROUN)

**38b/ APPROUVE** la modification des statuts du Syndicat mixte d'Action Foncière du département du Val-de-Marne (SAF'94).

(41 voix pour, 2 voix contre : MM ; RHOUMA, MRAIDI et 3 abstentions : M. HARDOUIN, Mmes KAAOUT, BOULKROUN)



**39/ APPROUVE** la convention de partenariat 2021-2023 avec le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) du Val-de-Marne concernant le programme SARE, afin de soutenir les Ivryens porteurs d'un projet de rénovation énergétique de leur habitation et PRECISE qu'il sera versé une contribution annuelle forfaitaire d'un montant de 9 225 €.

(Unanimité)

**40a/ FIXE**, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021, à 80 € le tarif de la caution applicable à l'utilisation d'une place de stationnement vélo en Vélo-Box, associée à la délivrance d'une clef d'accès et FIXE, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021, à 30 € le tarif de stationnement d'un vélo en Vélo-Box pour une durée de six mois et à 50 € le tarif de stationnement d'un vélo en Vélo-Box pour une durée de douze mois

(Unanimité)

**40b/ DIT** que les droits annuels d'occupation permanente du domaine public faisant l'objet des articles 1.01 à 1.12, 1.30 à 1.33 et 1.36 à 1.38 de la nomenclature communale des droits de voirie sont ramenés à zéro pour l'année 2021, pour tous les redevables, et ne feront donc pas l'objet d'appel de fonds et DIT que cette décision se substitue à celle de l'article 2 de la délibération du 10 décembre 2020.

(Unanimité)

**41/ FIXE**, comme suit, les tarifs résultant de l'occupation du domaine public hors voirie communale, hors équipements sportifs et hors espaces verts, applicables à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021 :

Type de bail	Prix qui seront pratiqués par la Ville au 01/07/2021
<b><u>A.O.T. Bâti Habitation</u></b>	<b>Indice de référence des loyers T1 2021 +0,09 %</b>
Habitation enseignants	7,18 €/m <sup>2</sup> /mois hc*
Foyer Logement	10,40 €/m <sup>2</sup> /mois cc*
Habitation gardiens	10,40 €/m <sup>2</sup> /mois cc*
<b><u>A.O.T. Bâti Activités</u></b>	<b>Indice du coût de la construction T4 2020 + 1,47 %</b>
Bureau	7,46 €/m <sup>2</sup> /mois hc*
Activités Médicales	7,46 €/m <sup>2</sup> /mois hc*
Activité artistique, culturelle ou sociale	5,12 €/m <sup>2</sup> /mois hc*
Tournages	5,12 €/m <sup>2</sup> /mois hc*
Tournage Hôtel de Ville	223,80 €/jour hc*
Stockage seul	3,53 €/m <sup>2</sup> /mois hc*
<b><u>A.O.T Bâti Dérrogatoire</u></b>	
Commissariat	3,67 €/m <sup>2</sup> /mois hc**
<b><u>A.O.T. Extérieur</u></b>	<b>Indice du coût de la construction T4 2020 + 1,47 %</b>
Terrain nu chantiers	2,90 €/m <sup>2</sup> /mois hc*
Terrain nu activité artistique, culturelle ou sociale	2,78 €/m <sup>2</sup> /mois hc*
Terrain nu tournages	2,78 €/m <sup>2</sup> /mois hc*
<b><u>Centre de vacances Les Vignes</u></b>	25,50 €/jour cc
<b><u>Réductions consenties</u></b>	- Abattement de 50% pour les courts-métrages (< 59 mins) hors films à vocation publicitaires - Gratuité pour les projets d'école

hc\* = hors charges

cc\* = charges comprises (cf. : délibération du 21/12/2017)

hc\*\*= hors charges (cf. : délibération du 11/04/2019)

(43 voix pour et 3 abstentions : M. HARDOUIN, Mmes KAAOUT, BOULKROUN)

**42/ APPROUVE** la convention de mandat entre le Département et la Commune d'Ivry-sur-Seine en vue de la dépollution du terrain Chaussinand.

(Unanimité)

**43/ APPROUVE** la convention de partenariat avec le Centre Hospitalier Paul Guiraud à Villejuif, relative à la poursuite du Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA) et PRECISE que les équivalents temps pleins cités dans l'article 3.2 engagés par la Ville seront remboursés par le Centre hospitalier Paul Guiraud

(Unanimité)

**44/ APPROUVE** la convention de coopération avec le Groupe Hospitalier Universitaire de l'Hôpital Charles Foix Assistance Publique/Hôpitaux de Paris au bénéfice des usagers du secteur dentaire du Centre Municipal de Santé « Fanny Dewerpe ».

(Unanimité)

**45/ AUTORISE** le Maire à signer l'avenant à la convention relative à la création d'un Centre Ambulatoire de Dépistage Antigénique en vue d'y développer la vaccination contre la COVID 19, en partenariat avec l'association Equipe Médicale Ivryenne 94 (EMI 94).

(43 voix pour et 3 abstentions : M. HARDOUIN, Mmes KAAOUT, BOULKROUN)

**46/ AUTORISE** le Maire à signer la convention relative au fonctionnement du centre de vaccination de la mairie d'Ivry-sur-Seine contre la Covid-19, avec l'Agence Régionale de Santé (ARS).

(Unanimité)

**47/ APPROUVE** l'adhésion à l'association « Réseau des collectivités Territoriales pour une Economie Solidaire », PREND ACTE de la désignation du représentant de la Commune à l'Assemblée générale de l'association « Réseau des collectivités Territoriales pour une Economie Solidaire » comme suit :

- Atef Rhouma

Et **AUTORISE** le versement de la cotisation correspondant à cette adhésion, laquelle s'élève actuellement à montant de 650 € annuels (correspondant à une adhésion annuelle des communes de 50.000 à 100.00 habitants), moins 25 % (Intercommunalité (territoire) déjà membre du Réseau), soit 488 Euros.

(38 voix pour et 8 abstentions : MM. AUBRY, BOUILLAUD, FOURDRIGNIER, Mmes LE FRANC, OUABBAS, M. HARDOUIN, Mmes BOULKROUN, KAAOUT)

**48/ APPROUVE** le processus de candidature dans le cadre de ce projet à l'AMI « PTCE émergents », **AUTORISE** l'adhésion à La Société Coopérative « Coop communs », en cours de création, **AUTORISE** la Ville à participer au capital de la dite coopérative à hauteur d'un montant de 100 euros représentant 10 parts sociales et **PREND ACTE** de la désignation du représentant permanent de la Commune au sein du conseil d'administration de société coopérative, comme suit :

- Atef Rhouma

(43 voix pour et 3 abstentions : M. HARDOUIN, Mmes KAAOUT, BOULKROUN)

**49/ APPROUVE** l'adhésion à l'association « Club des Managers de Centre-Ville », **PRECISE** que les deux agents pour lesquels la Ville prend en charge cette adhésion sont respectivement le manager de commerces et le responsable du secteur commerce et **PRECISE** que le montant de la cotisation de la Ville pour 2021, et correspondant à une adhésion annuelle de deux agents, est fixé à 100 €.

(42 voix pour et 4 abstentions : M. HARDOUIN, Mmes KAAOUT, BOULKROUN, MISSLIN)

**50/ FIXE**, le tarif du CLAE, les tarifs de la Carte Pass'Sports, le tarif au trimestre des prêts d'instrument pour le Conservatoire, les tarifs TTC de location de l'auditorium Antonin Artaud, l'âge limite d'application du tarif « jeunes » des activités culturelles non soumises à QF aux usagers de moins de 31 ans, le tarif journalier de participation au stage théorique BAFA en internat (pour les jeunes de 17 à 25 ans, stage d'une durée de 8 jours), le tarif journalier de participation au stage théorique BAFA en externat (pour les jeunes de 17 à 25 ans, stage d'une durée de 8 jours), les tarifs par jour et par personne des séjours familles, le droit d'inscription par famille et par jour, les tarifs à l'unité du restaurant du personnel communal, **DECIDE**, de ne pas facturer la cotisation à la carte

Pass'Sports pour l'année 2020/2021, la réinscription aux ASQ pour l'année 2021/2022 à 6 euros, de procéder à aucun remboursement de la cotisation en cas de non réinscription aux ASQ, la prolongation du remboursement du 1/3 de l'inscription au Conservatoire 2019/2020 sur la facturation de 2021/2022 pour les usagers n'ayant pas encore bénéficié de ce dispositif, et de créer un tarif pour les séjours familles.

(41 voix pour et 5 voix contre : MM. AUBRY, BOUILLAUD, FOURDRIGNIER, Mmes LE FRANC, OUABBAS)

**51/ APPROUVE** la convention de partenariat dans le cadre d'un enseignement artistique obligatoire de spécialités audiovisuelles (cinéma et audiovisuel), avec le lycée Romain Rolland pour les années scolaires 2021/2022, 2022/2023, 2023/2024 et **SOLLICITE** une subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile-de-France afin de mener à bien ledit partenariat.

(Unanimité)

**52/ APPROUVE** les conventions avec les OGEF Jean XXIII et Notre-Dame de l'Espérance relatives à la fixation du montant du forfait communal par élève, pour les écoles maternelles et élémentaires privées, sous contrat jusqu'en 2026.

(41 voix pour, 2 voix contre : Mmes MISSLIN, MEDEVILLE et 3 abstentions : MM. BUCH, PECQUEUX, Mme BLONDET)

**53/ APPROUVE** la convention d'objectifs et de financement « Prestation de Service Accueil de loisirs (ALSH) périscolaire » relative aux accueils maternel et élémentaire, la convention d'objectifs et de financement « Prestation de Service Accueil de loisirs (ALSH) extrascolaire » relative aux accueils maternel et élémentaire, et la convention d'objectifs et de financement « Prestation de Service Accueil de loisirs (ALSH) accueil adolescents » à passer avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne (CAF'94).

(Unanimité)

**54/ ACCORDE** un mandat spécial aux élus désignés selon la liste jointe, afin qu'ils se rendent sur les centres de vacances organisés sur le territoire national par la Ville au cours des mois de juillet et août 2021 et **AUTORISE** le remboursement des frais de mission concernant les frais de transport aux frais réels sur présentation d'un état de frais et des pièces justificatives ou de manière forfaitaire dans les conditions prévues à l'article 10 du décret du 3 juillet 2006, dans la limite maximum de 220 euros/personne/jour concernant les frais de séjour (hébergement et restauration) et sur production de pièces justificatives.

(38 voix pour, 5 voix contre : MM. AUBRY, BOUILLAUD, FOURDRIGNIER, Mmes LE FRANC, OUABBAS et 3 abstentions : M. HARDOUIN, Mmes BOULKROUN, KAAOUT)

**55/ APPROUVE** la convention tripartite régissant les modalités de partenariat entre l'Education nationale, l'Association PSG judo et la Commune.

(Unanimité)

**56/ AUTORISE** l'aliénation et la cession des documents sortis des collections des médiathèques sur décision des bibliothécaires, **APPROUVE** la convention de partenariat entre la Ville, l'entreprise Recyclivre et les médiathèques municipales et **DESIGNE** le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la ville d'Ivry-sur-Seine comme bénéficiaire du reversement des 10 % du montant total net hors taxes des ventes effectuées par Recyclivre, concernant les livres cédés par les médiathèques de la Ville.

(Unanimité)

**57/ APPROUVE** la convention avec Europa Cinémas Media relative à la diffusion des films européens, permettant d'accorder des subventions aux salles de cinéma européennes diffusant une proportion de films européens non nationaux ainsi que des films européens à destination du jeune public.

(Unanimité)

**58/ APPROUVE** la convention avec le Centre National du Cinéma et de l'image animée (CNC) récompensant la programmation et la mise en valeur d'œuvres cinématographiques d'art et d'essai du cinéma municipal Le Luxy par le versement d'une subvention.

(Unanimité)

**59/ APPROUVE** la convention avec l'artiste Didier Mencoboni relative à la modification partielle de son œuvre « Un pas de côté ».

(41 voix pour et 5 abstentions : M. HARDOUIN, Mmes KAAOUT, BOULKROUN, MM. MARCHAND, PECQUEUX)

**60/ APPROUVE** la convention d'objectifs annuelle pour l'année 2021 avec l'association « les Bergers en scène » attribuant le versement d'une subvention municipale fixe et un complément variable correspondant à la subvention de la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne (CAF 94) versée à la Ville pour les activités de ladite Association.

(38 voix pour, 5 voix contre : MM. AUBRY, BOUILLAUD, FOURDRIGNIER, Mmes LE FRANC, OUABBAS, et 3 abstentions : M. HARDOUIN, Mmes BOULKROUN, KAAOUT)

**61/ APPROUVE** la convention d'objectifs 2021 avec l'Union Sportive Ivry Football, dans le cadre du partenariat de la Ville avec ladite association, fixant les engagements réciproques de chacun afin de servir les objectifs contractuellement définis.

(39 voix pour et 7 abstentions : M. HARDOUIN, Mmes KAAOUT, BOULKROUN, MM. BERTOUT-OURABAH, KHALED, RHOUMA, MRAIDI)

**62/ FIXE**, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021, les tarifs de location des installations sportives ouvertes au public, DIT que les installations sportives municipales (stades, gymnases, salles spécialisées, plateaux d'évolution, équipements nautiques) sont mises à disposition à titre gracieux auprès des associations sportives locales d'Ivry-sur-Seine et des associations culturelles ainsi que des fédérations sportives et PRECISE que le terrain de football du stade des Lilas est mis gratuitement à la disposition du Lycée Fernand Léger.

(41 voix pour et 5 voix contre : MM. AUBRY, BOUILLAUD, FOURDRIGNIER, Mmes LE FRANC, OUABBAS)

**63/ APPROUVE** la mise en œuvre d'une Web application nommée « Pass Ivry Motiv », en direction des jeunes entre 11 et 30 ans, leur donnant accès notamment aux informations les concernant (logement social, activités ...) mais aussi à des avantages auprès d'équipements municipaux et partenaires, mais aussi de commerces participants, sous format numérique.

(Unanimité)

/ PREND ACTE des décisions et informations relatives aux actes de gestion pris par le Maire dans le cadre de la délégation de pouvoirs du Conseil municipal (article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales) au titre de la période allant du 19 mars au 15 juin 2021.

LA SEANCE A ETE LEVEE A 1H05

LA SECRETAIRE

LE MAIRE

M. BERNARD

P. BOUYSSOU